

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
Plan d'action 2011-2015
Principaux leviers de performance



Journée thématique
CMM
7 mai 2015

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Contexte

Le plan d'action 2011-2015 est le premier plan d'action quinquennal accompagnant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) adoptée en mars 2011.

Le plan d'action 2011-2015 introduit 40 actions et 5 objectifs quantitatifs intermédiaires afin de contribuer, pour la période visée, à l'atteinte de l'objectif fondamental de la Politique, celui de n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Le bilan de mi-parcours présenté en novembre 2014 a dressé l'état de situation de la mise en œuvre du plan d'action **au 31 décembre 2013** et a précisé les orientations à l'égard de la réalisation des actions qui sont toujours en chantier.

Le bilan des actions

À la fin de l'année 2013, sur les 40 actions initialement prévues dans le plan d'action 2011-2015 :

- 21 actions ont été réalisées ou se poursuivent en continu;
- 14 actions sont en cours de réalisation;
- 5 actions sont à venir.

Presque toutes les actions les plus structurantes ont été mises en œuvre.

Plusieurs de ces mesures donnent déjà des résultats encourageants et en donneront de façon encore plus significative dans les années à venir.

Objectifs du plan d'action

- Objectif fondamental
 - N'éliminer que le résidu ultime
- Objectifs nationaux
 - Ramener à 700 kg/hab. les matières résiduelles éliminées;
 - Recycler 70 % du PCPVM;
 - Recycler 60 % de la matière organique putrescible;
 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
 - Trier à la source / acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.

Principaux leviers de performance

- Le plan d'action 2011-2015 comporte plusieurs leviers de performance pour soutenir les municipalités dans leurs efforts de réduction de l'élimination de leurs matières résiduelles.
- Les Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles visent à préciser les exigences de la LQE pour l'élaboration des PGMR (art 53.6 à 53.27).
- Divers programmes, outils et intentions du Ministère et de RECYC-QUÉBEC visent à améliorer le bilan de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire québécois.

Lignes directrices pour la planification régionale

- Publiées en juillet 2013
- Pour les analystes du MDDELCC et de RECYC-QUÉBEC
- Visent à établir le cadre de conformité des PGMR
- Les municipalités régionales sont interpellées comme planificateur régional sur leur territoire

Structure des Lignes directrices

Divisées en 3 sections :

1. Cadre général de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
2. Cadre de conformité des éléments de procédure du PGMR
3. Cadre de conformité des éléments de contenu du PGMR

Des intentions

- Les actions 13 et 14 du plan d'action précisent l'intention du gouvernement d'interdire l'élimination du papier, du carton, du bois ainsi que de la matière organique d'ici 2020.
- Une stratégie est en cours d'élaboration afin de détailler la façon dont seront mis en œuvre ces différents bannissements.
- Il est important de prendre en compte ces bannissements dans l'élaboration du PGMR.

Les modes de gestion

- La hiérarchie des 3RV-E est également un levier pour l'élaboration de mesures visant à gérer le plus en amont possible chaque matière :
 - Réduction à la source
 - Réemploi
 - Recyclage (incluant le traitement biologique de la matière organique et l'épandage)
 - Valorisation matière
 - Valorisation énergétique
 - Élimination

Des programmes

- Le Ministère a mis en place le Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour soutenir le développement d'infrastructures de valorisation de la matière organique (résidus verts, résidus alimentaires, boues municipales, boues de fosses septiques, etc.)
- RECYC-QUÉBEC a mis en place un site pour outiller les municipalités dans la gestion de leurs matières organiques.

<http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>

Des programmes

- Une carte des installations de traitement des matières organiques existantes et des projets annoncés au Québec, dans le secteur municipal et des ICI, est maintenant disponible en ligne :
https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=zwX0_FYEmz_w.koY_MSxTx2pE
- Mise à jour périodiquement.
- Certains de ces projets n'ont pas encore reçu de financement dans le cadre du PTMOBC.

Des programmes

- Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles a été mis en place afin d'offrir du financement aux municipalités pour la révision et la mise en œuvre de leur PGMR dans l'objectif de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées.
- Le calcul de la redevance est basé sur la performance résidentielle et territoriale. Moins la municipalité élimine de matières résiduelles, plus sa performance augmente, de même que sa subvention.
- En 2014, la CMM a reçu 32.5 M\$

Des programmes

À l'été 2013, les conditions d'éligibilité du Programme ont été révisées.

Pour être admissible :

1. Le projet de PGMR révisé doit être adopté par résolution **et transmis** au plus tard le **31 octobre 2015** à l'adresse : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca
2. Le PGMR révisé doit être édicté par règlement et en vigueur au **31 décembre 2016**
3. Un rapport de suivi doit être transmis au plus tard **le 30 juin** de chaque année.

Régime de compensation

- Le régime de compensation, prévu dans la LQE, permet de rembourser 100% des coûts admissibles des municipalités en lien avec la collecte, le tri et le conditionnement des matières recyclables acheminées à un centre de tri.
- Plus de 754 M\$ ont été versés aux municipalités depuis 2005, dont 135 M\$ pour 2014.

Responsabilité élargie des producteurs

- L'objectif de la responsabilité élargie des producteurs (REP) est de responsabiliser les fabricants et distributeurs de certains produits dans la gestion en fin de vie de leurs produits.
- Cinq catégories de produits sont couvertes par le principe de la REP.

Des outils

- Le Ministère et RECYC-QUÉBEC ont développé plusieurs outils afin de soutenir les municipalités dans leur exercice de planification régionale :
 - L'Info-PGMR est un bulletin électronique mensuel à l'intention des planificateurs régionaux qui fournit beaucoup d'information sur tous les sujets portant sur la gestion des matières résiduelles. Pour s'abonner, écrire à infopgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
 - L'outil d'inventaire est une grille de calcul Excel permettant aux municipalités régionales d'effectuer leur inventaire de matières résiduelles.

Des outils

- D'autres outils :
 - La grille d'analyse de conformité permet de vérifier que tous les éléments de contenu obligatoire sont présents dans le PGMR;
 - Un document d'aide répond aux principales questions posées par les planificateurs régionaux;
 - Un guide pour la rédaction des PGMR a été développé;
 - Des exemples de résolutions sont suggérés.

Tous les outils se retrouvent sur le site suivant :

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Merci de votre attention!

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 